

LE PERCIQUOIS



Périodique Municipal d'Informations

- Le mot du Maire
- Compte rendu des réunions du conseil municipal
- La vie communale
- Associations
- Etat civil - Infos pratiques

DECEMBRE 2023 - N° 44



BONNE ANNEE

2024



LE PERCIQUOIS

LE MOT DU MAIRE

Une nouvelle année, c'est l'occasion de vous présenter tous nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite dans vos projets. Le conseil municipal et le comité de rédaction de ce périodique se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne année.

Comme tous les ans, 2023 a connu son lot de travaux et de transformations :

- L'aboutissement de notre projet de terrain multisport et sa mise en service au printemps dernier. Que chacun en prenne soin.
- La finalisation du parking de la salle des fêtes.
- L'isolation des sous-fenêtres de la salle du conseil.
- Une nouvelle tranche de travaux sur notre église. Des travaux de juin à novembre et qui se sont trop étalés à mon goût.

2023, c'est la fin d'une longue histoire avec notre employé communal qui prend une retraite bien méritée. Avec nous depuis 2008, Jean-Pierre HILMANN a participé à l'entretien de notre village pendant 16 ans. D'une assiduité sans faille, il nous a accompagné par tous les temps malgré les aléas climatiques. Nous lui souhaitons une longue et heureuse retraite, entouré de sa famille.

C'est Raphael DEGOIX qui lui succédera à compter du 1^{er} février 2024. Un enfant du village, à qui nous souhaitons la bienvenue dans son nouvel emploi. Il aura l'avantage d'une bonne connaissance de la commune. Comme précédemment, c'est un emploi partagé avec la commune voisine de Les Croutes.

Pour 2024 quelques projets sont déjà à l'étude et certains sont actés :

- L'achat d'un microtracteur équipé d'un broyeur à herbe.
- Une nouvelle tranche de travaux sur l'église.
- L'agrandissement de la cuisine de la salle des fêtes.
- La continuité de la restauration des archives.

En espérant obtenir les subventions nécessaires, sachant que leur obtention est de plus en plus compliqué.

A l'étude depuis 2 ans, l'implantation d'une zone d'énergie renouvelable photovoltaïque paraît bien difficile à concrétiser. Cette zone, éloignée des parties urbanisées et située sur des terrains appartenant à la commune, pourrait concourir à l'obtention de plus de 150.000 € de taxes et loyers tous les ans. Une manne pour le budget communal qui permettrait le développement de notre village mais aussi une diminution de nos taxes foncières. La persévérance est maître mot.

A partir de 2024, l'obligation de tri des biodéchets à la source se met en place. Dans nos territoires ruraux la mise en œuvre semble moins compliquée que dans les villes. Nous avons tous une petite parcelle de terrain permettant de valoriser sur place nos déchets organiques fermentescibles. La communauté de communes nous propose des composteurs en bois à moitié prix. Venez vous renseigner en mairie.

Je vous rappelle qu'il est de votre responsabilité d'entretenir le trottoir devant votre propriété comme le désherbage, et de tailler ses haies et arbres en bordure de voirie. Je voudrais conclure en vous présentant à nouveau tous mes vœux de bonheur, de paix, de prospérité et de santé pour l'année 2024.

Daniel BOUCHERON

COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 29/09/2023

RODP : ORANGE

Le conseil municipal accepte le montant de la redevance pour l'année 2023 soit 235.71 €, arrondi à l'euro le plus proche, soit 236 €.

DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DE L'ELU

Monsieur le maire rappelle que depuis la Loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, l'article L.1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) définit l'ensemble des principes déontologiques applicables aux élus locaux dans l'exercice de leur mandat.

Afin d'accompagner les élus dans la mise en œuvre de cette charte l'article 218 de la Loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale a introduit le droit, pour chaque élu, de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect de cette charte. Monsieur le maire propose en référent pour les élus de la commune de Percey de nommer M. Michel FOURREY qui a accepté la mission. Le conseil municipal de Percey décide de désigner M. Michel FOURREY, élu de la commune de Butteaux, comme référent de la commune de Percey. Qu'il exercera ses missions jusqu'à expiration du mandat municipal. Que tout conseiller municipal puisse saisir M. Michel FOURREY, par email dont l'adresse sera communiquée directement aux conseillers.

Le référent déontologue pourra être saisi directement par les élus, par voie écrite, de préférence par mail précisant dans son objet : Saisine du référent déontologue – Nom de la collectivité – Confidentiel.

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Le référent étudiera les éléments transmis par l'élu, pourra demander des informations complémentaires (par écrit ou à l'oral) et pourra recevoir l'élu afin de préparer son conseil. Le référent communiquera par email, l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande.

Les avis et conseils donnés par le référent déontologue demeurent consultatifs.

TABEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que l'adjoint technique partira à la retraite en fin d'année. A cet effet, il est nécessaire de faire un point sur les emplois communaux. Le conseil municipal, décide de fixer tel que présenté le tableau des effectifs du personnel Communal à compter du 1^{er} janvier 2024.

Et note que les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent recruté dans cet emploi seront inscrits au budget 2024 de la commune.

RIFSEEP : MODIFICATION DES BENEFICIAIRES

Monsieur le maire indique que dans l'optique du remplacement de l'agent technique titulaire qui part à la retraite à la fin de l'année, il convient d'ouvrir l'accès du régime indemnitaire aux agents contractuels. Ceci permettra une flexibilité dans le recrutement et une meilleure attractivité du salaire.

TRAVAUX CIMETIERE : RAVALEMENT DES MURETS

Monsieur le maire présente trois devis : l'entreprise DE SA ARTUR pour un montant de 2 172 € et deux devis de la société DA SILVA STEPHANE RAVALEMENT avec une finition soit enduit imitation pierre pour un montant de 5 664 € HT soit 6 796.80 € TTC, soit grattée pour un montant de 5 108 € HT pour un montant de 6 129.60 € TTC.

Le conseil municipal choisit l'entreprise DA SILVA STEPHANE RAVALEMENT, et, valide le devis d'un montant de 5 664€ HT soit 6 796,80 € TTC.

INFORMATIONS DIVERSES

Subvention 2024 : Monsieur le maire propose d'envisager une augmentation de la subvention à l'association des Restos du Cœur pour le budget 2024, compte tenu de sa situation financière très précaire.

Tarifs restauration scolaire : une augmentation de 30 cts a été prévue, par les communes du RPI à partir du 01/10/2023, ce qui fera passer le repas à 5,70 € pour les enfants de Percy.

Terres communales : l'EARL UZES a été reprise par M. HANHART, exploitant agricole des Croutes. Le Kbis ayant été transmis en mairie, il peut donc exploiter « les communaux », avec le bail signé fin 2022.

Eglise : l'association pour la Sauvegarde de l'Eglise souhaite faire installer un plancher en bois sous la totalité de l'espace avec les bancs. Les Ateliers de Cheney (EPNAK) ont présenté un devis de 18 729,70 € HT. Le projet sera inscrit au budget 2024, avec l'accord unanime des conseillers municipaux. Par un don à la commune, l'association prendra en charge financièrement le montant des travaux.

Avancement des travaux de l'église : La société MORESK a été relancée plusieurs fois. Les travaux doivent reprendre le 2 octobre.

Les travaux d'isolation sous les fenêtres de la salle du conseil, sont prévus courant novembre.

LE 30/11/2023

AUTORISATION DE DEMANDER DES SUBVENTIONS

1/ EGLISE - PLANCHER

Le sol de la Nef de l'église a été réparé en de multiples endroits depuis plusieurs années et il n'est pas uniforme. Cela peut poser problème, notamment aux personnes âgées.

Sur proposition de l'association pour la Sauvegarde de l'Eglise St Loup de Percey, il convient d'améliorer la sécurité et de permettre une meilleure circulation dans l'édifice. Il est proposé d'installer un parquet reposant sur le sol actuel, dans la Nef.

Le montant des travaux est de 18 729,70 € HT soit 22 475,64 € TTC.

2/ EGLISE – CONTREFORTS ET ENDUITS

Les derniers travaux sur les contreforts de l'église ont permis de déceler de nouvelles dégradations importantes, et il est recommandé de poursuivre les travaux. Des glacis se désagrègent et entraînent la détérioration de certains contreforts et peuvent entraîner des chutes de pierres sur les cheminements. Le montant des travaux est de 27 142,92 € HT soit 32 571,50 € TTC pour la restauration des quatre contreforts de la Nef, façade Nord, et de 11 098,14 € HT, soit 13 317,77 € TTC pour la réfection des enduits du transept Sud, façade Ouest.

Le conseil municipal décide que ces travaux seront inscrits au Budget Primitif 2024, et, charge Monsieur le maire de solliciter toutes subventions possibles pour ces travaux auprès de l'Etat (DETR), de la Région, du Département (Villages de l'Yonne) et de la Communauté de Communes Serein et Armance.

PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AU RPI AUX FRAIS DE SCOLARITE

La commune de Percey accueille dans l'école publique des enfants domiciliés dans d'autres communes que celles du RPI.

Le Conseil Municipal fixe la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'école publique de Percey à 350 €, par élève pour l'année scolaire 2023/2024, et à 50% du montant indiqué pour chaque commune en cas de garde alternée d'un des parents sur des communes différentes.

FRAIS DE SCOLARITE 2022/2023 DES MATERNELLES BUTTEAUX ET LA CHAUSSEE

Les frais relatifs aux coûts des ATSEM, pour l'école maternelle de La Chaussée 2022/2023 s'élèvent pour notre commune, au prorata du nombre d'enfants, à 9 393.65 €, et pour l'école maternelle de Butteaux s'élèvent à 5 944,13 €.

Le conseil municipal autorise à payer les frais de scolarité 2022/2023 pour les deux écoles.

PRIME « POUVOIR D'ACHAT » DES EMPLOYES COMMUNAUX

Considérant le dispositif mis en place par le gouvernement pour accompagner les agents publics dans cette période d'inflation.

Considérant la possibilité pour la commune de Percey de faire profiter les agents de cette possibilité.

Le conseil municipal décide la mise en place d'une prime « pouvoir d'achat » sur l'année 2023.

Barème de la prime :

Son montant forfaitaire est calculé en fonction de la rémunération brute perçue au titre de la période allant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR L'ACHAT D'ENERGIES ET LA FOURNITURE DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE SUR LE PERIMETRE DE LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Considérant que le groupement de commandes dont la commune de Percey est actuellement membre est constitué jusqu'à la date d'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus, à savoir le 31/12/2025 pour l'électricité.

Et qu'il est dans l'intérêt de la commune de Percey d'adhérer au groupement de commandes dont la convention constitutive est annexée afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter de janvier 2026 pour l'électricité.

Le conseil municipal décide :

- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés,
- d'autoriser l'adhésion de la commune de Percey en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- d'autoriser monsieur le maire à signer la convention constitutive du groupement.

COMMUNAUTE DE COMMUNES : NOUVEAUX STATUTS

Le conseil municipal, approuve les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Serein et Armance telle que joints en annexe et autorise Monsieur le maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

ACHAT D'UN MICRO TRACTEUR

Monsieur le maire présente les devis de plusieurs entreprises contactées pour l'achat d'un tracteur multi-usages :

Garage Lemonnier	8 925,00 € HT - tracteur Fieldtrac
Garage Lemonnier	10 416,67 € HT - tracteur Iseki
Garage Lemonnier	1 678,50 € HT - broyeur
Alabeurthe	10 491,67 € HT - tracteur Kubota
Alabeurthe	13 325,00 € HT - tracteur TYM

Le Conseil Municipal décide l'achat auprès du Garage Lemonnier d'un tracteur ISEKI 21 CV pour un montant de 10 416,67 € HT soit 12 500 € TTC, ainsi que d'un broyeur à Fléaux BMO115Y pour un montant de 1 678,50 € HT soit 2 014,20 € TTC. Ces dépenses seront inscrites au Budget Primitif 2024.

INFORMATIONS DIVERSES

Départ en retraite de l'agent technique :

M. Jean-Pierre HILMANN partira à la retraite fin décembre 2023 et sera remplacé par M. Raphaël DEGOIX, à compter du 1^{er} février 2024, en accord avec la commune de Les Croûtes, à la suite d'un appel à candidature.

Il est proposé pour le départ de M. HILMANN d'organiser un pot de départ et de lui allouer en cadeau des bons d'achat d'une valeur de 500 €, pour service rendu.

Défense incendie :

Il est rappelé que la défense incendie de la commune serait insuffisante dans le cas d'extension de bâtiments agricoles sur deux fermes isolées. Une solution reste possible par l'installation de bâches agréées par le SDIS.

Monsieur le maire propose dans le cas d'une construction de bâtiment sur ces deux exploitations, d'attribuer un fonds de concours au propriétaire qui réaliserait ces travaux. Ce fonds de concours consisterait en la participation communale de 50% du prix d'achat de la bâche nécessaire. L'investissement restant à la charge du propriétaire ainsi que l'installation et les différents travaux nécessaires. La majorité des conseillers s'est exprimée favorablement pour la participation communale (M. Sébastien MOREAU n'a pas pris part au vote car il pourrait être directement concerné).

Cessation d'activité EARL PIROELLE :

Arrêt de l'exploitation courant 2024. M. PIROELLE nous fait part de la reprise de son exploitation par M. Corentin BILLIOTTE. Reste à négocier la reprise des parcelles communales dites parts d'usage. Elles sont réservées aux exploitants habitants la commune selon le cahier des charges de 1987. En début d'année 2024, une décision sera être prise.

QUESTIONS DIVERSES

ZAEnR (Zone d'Accélération des Energies Renouvelables) :

Suite à l'intervention de M. Jean-Claude BAILLY, concernant le projet de zone photovoltaïque, monsieur le maire indique que la société CCE réétudie le dossier. Une réponse devrait parvenir pour le 15 décembre au plus tard afin de pouvoir prendre une décision sur l'avenir de ce projet.

Pour rappel, un tel projet pourrait potentiellement rapporter, à la commune, 150 000 € par an de taxes et de location concernant certains terrains communaux.

LA VIE COMMUNALE

Travaux de restauration de l'église



Avant



Après

Le transept sud (façade extérieure de la chapelle de la Vierge) a été entièrement restauré. Piochage et enduit ainsi que les glacis des contreforts.

Départ en retraite de notre agent communal.



Courant décembre, une petite cérémonie a été organisée à l'occasion du départ de Jean-Pierre HILMANN. Les conseillers d'hier et d'aujourd'hui étaient présents pour lui souhaiter une bonne retraite et lui offrir un cadeau pour ses 16 années de service.

Repas du 14 juillet



Comme chaque année, les habitués se sont retrouvés autour d'un bon repas pour fêter le 14 juillet.

Cérémonie du 11 novembre



Pour cette cérémonie, une minorité de la population a fait le déplacement pour honorer nos morts, après le discours du Maire un vin d'honneur fut servi à la salle des fêtes.

Repas des Aînés



C'est avec plaisir que nos Aînés se sont retrouvés autour d'une belle table pour déguster le repas servi par le P'tit Flo. Le chocolat offert par le comité des fêtes fut apprécié ainsi que le champagne offert par Mme et Mr DIAZ.



ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'EGLISE SAINT-LOUP DE PERCEY

L'Association pour la Sauvegarde de l'Eglise, nous a fait découvrir au cours du mois de décembre, la collection de soixante et onze crèches du monde de Marlène Nicols. Crèches rapportées dans ses bagages depuis plus de vingt ans, elles viennent du Rwanda, du Burkina Faso, de la Bolivie, du Pérou, du Vietnam, des Philippines ou de Madagascar. Elles ont été réalisées avec des graines d'arbres exotiques, une coque de noix, du tissu, de la paille, du papier recyclé. Un travail créatif et poétique qui démontre un savoir-faire traditionnel.



Concert du 24 septembre



Notre association a organisé un concert atypique avec un trompettiste, Gérard MULOT et un accordéoniste, Alain REGNAUT. Ils nous ont fait parcourir un répertoire très varié. Les 140 spectateurs qui ont assisté à ce concert ont réservé une ovation aux 2 musiciens.



COMITE DES FETES

En cette nouvelle année 2024, le comité des fêtes de Percy vous présente ses meilleurs vœux de joie, de bonheur et de santé. Un grand merci au bureau et aux bénévoles pour leur implication au comité.

José MAZERON

Le 11 aout un 2eme apéro-concert, organisé conjointement avec les bistrots nomades, où plus de 350 personnes ont profité du groupe *les années 60* en dansant et chantant après s'être restaurées sur place.



Comme les années précédentes notre rando nocturne et gourmande, organisée le 26 aout, a toujours le même succès. Une centaine de marcheurs ont parcouru les 11 km par étapes : apéro, entrée, trou perciquois plat et dessert.



Courant septembre une soirée cabaret à Bernon, organisée par les comités des fêtes de Butteaux et Percey, a permis à une quinzaine de perciquois de profiter du spectacle *plumes et chansons*.

Le 18 novembre notre traditionnel loto a permis aux participants de gagner de nombreux lots : un demi cochon, des invitations restaurant, des paniers garnis, des bons d'achat chez les commerçants locaux, des lots enfants...



Afin de remercier les personnes qui nous aident tout au long des manifestations, un apéro dinatoire leur était offert le 25 novembre ainsi qu'à leur conjoint et enfants, dans la bonne humeur et dans une ambiance très conviviale. Un grand merci à tous.

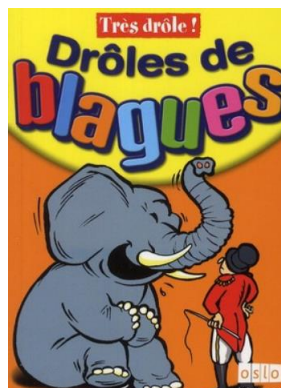


LES HISTORIETTES DE LILIANE

- Un jeune garçon rentre à la maison avec un carnet de notes rempli de zéros. En colère son père lui dit :
 - Quand George WASHINGTON avait ton âge, il était premier de sa classe !
 - Oui papa, mais quand il avait le tien, il était déjà président des Etats-Unis.

- Un mendiant s'évanouit dans la rue. Le voilà bien vite entouré de curieux lui prodiguant chacun des conseils :
 - Le pauvre homme, qu'on lui donne un whisky ! dit une vieille dame.
 - Ecartez-vous, laissez-le respirer ! dit un jeune homme.
 - Donnez-lui un whisky, répète la vieille dame.
 - Il faut l'emmener à l'hôpital dit un troisième.Et la discussion va bon train jusqu'au moment où la victime se redresse et dit :
 - Un peu de silence tout le monde et qu'on fasse une bonne fois pour toutes ce qu'a conseillé la petite mamie !

- Dans une église, une jeune fille vient prendre place dans le confessionnal. Elle se penche à la grille du parloir et commence :
 - Pardonnez-moi mon père, parce que j'ai péché.
 - Allez-y mon enfant, parlez ! Quel péché avez-vous commis ?
 - Mon père, j'ai commis le péché de vanité : deux fois par jour, je me contemple devant le miroir en me disant que je suis magnifique.A ce moment le curé marque un temps d'arrêt et observe longuement la jeune fille. Puis, il lui dit ceci :
 - Mon enfant, j'ai une bonne nouvelle pour vous : ce n'est pas un péché, c'est simplement une erreur !



ETAT CIVIL

DECES

Le 8 novembre 2023 M. Georges FINA

Le 20 novembre 2023 Mme Maude CHASSIGNET

Toutes nos condoléances à leurs familles

NOUVEAUX ARRIVANTS

M. THERY Cédric et Mme LAFAYE Morgane et leurs enfants, 14 rue de la Sogne

M. BRUSSOW Armin et Mme COPPOLA Brigitte, 5 rue de la fontaine

M. RUDAS Nicolas et Mme GORIAU Barbara, 15 rue de la croix Saint-Jacques

M. ICOS Jonathan et Mme RENNER Sharonn et leurs enfants, 2 grande rue

M. FABER Sébastien et Mme FABER Françoise, 14 rue des milleries

M. RUIZ-VASQUEZ Etienne et Mme AVELINE Laure, 19 route de La Sogne

M. LIEUGEOIS Nicolas et Mme LHUILLIER Maelle, 20 rue Albert JOLY

M. FARRUGIA Laurent et Mme CARLE Céline, 25 rue Albert JOLY

Nous leur souhaitons la bienvenue

Secrétariat de mairie ouvert les mardis et vendredis de 17h à 18h

Tél : 03 86 43 21 56 Mail : mairie-percey@wanadoo.fr

Site web : www.percey.fr

Un ordinateur connecté pour les personnes qui souhaitent faire des démarches en ligne : CNI, pole-emploi... CV, courriers... est en accès libre aux heures d'ouverture de la mairie. Pour les démarches nécessitant l'assistance du secrétariat, il sera demandé de prendre un RV notamment pour les déclarations de revenus en ligne afin d'assurer la disponibilité du secrétariat et la confidentialité.

Communauté de communes Serein et Armance (T 03 86 80 50 50)

SPANC Portage de repas (03 86 35 94 15 lundi et jeudi) Ordures ménagères (03 86 43 46 43)

Nous sommes à l'écoute de toute information, idée ou suggestion que vous pourriez nous faire parvenir, directement à la Mairie ou en contactant un des membres du comité de rédaction.

Comité de rédaction : Daniel BONNETAT, Daniel BOUCHERON, Edith ROUGET, Marie VILPOUX, Christian BOIX.

N'oublions pas que nous devons être respectueux de l'environnement et ne rien jeter dans la nature, et surtout pas ce périodique que, nous l'espérons, vous avez lu avec intérêt.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

France
services

Besoin d'aide pour vos démarches administratives ?



Demande
d'aide au
logement
(APL) ?



Demande de
permis de
conduire ?
Carte d'identité ?



Demande
d'aide de RSA ?
De retraite ?



Demande
de carte
grise ?



Créer ou
actualiser un
espace Pôle
emploi ?



Déclarer ses
revenus ? Ses
impôts ?



Besoin d'un
ordinateur pour
accéder à vos
démarches en ligne ?



Gérer son
compte
Ameli ?

À moins de 30 minutes de chez vous,
les agents France services vous
accompagnent dans toutes vos
démarches du quotidien.

PROCHE DE VOUS,

PROCHE DE CHEZ VOUS



« Les agents France services :
Une équipe à votre écoute ! »



Une démarche administrative ?
Ayez le réflexe France services !

L'espace France services de
SAINT-FLORENTIN
vous attend au
7 rue de l'Île de France

Contacts :

Téléphone : 03 86 35 31 08

Email : direction.franceservices@villesaintflorentin.fr

Trouvez votre espace France services sur : franceservices.gouv.fr